



**Convention relative aux
droits de l'enfant**

Distr.
GÉNÉRALE

CRC/C/SR.889
16 décembre 2003

Original: FRANÇAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Trente-troisième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIÈME PARTIE (PUBLIQUE)*
DE LA 889^e SÉANCE

tenue au Palais Wilson, à Genève,
le vendredi 6 juin 2003, à 10 heures

Président: M. DOEK

SOMMAIRE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES (*suite*)

Santé et développement des adolescents dans le contexte de la Convention relative aux
droits de l'enfant

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR SA TRENTE-TROISIÈME SESSION

CLÔTURE DE LA SESSION

* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour la première partie (privée) de la
séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être
présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte
rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent
document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations,
Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées
dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La deuxième partie (publique) de la séance est ouverte à 11 h 5.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES (point 9 de l'ordre du jour) *(suite)*

Projet d'observation générale sur la santé et le développement des adolescents dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant (Projet d'observation générale n° 4 sur la santé et le développement des adolescents dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant, document sans cote distribué en séance, en anglais seulement)

1. *L'Observation générale n° 4 sur la santé et le développement des adolescents dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant est adoptée.*

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR SA TRENTE-TROISIÈME SESSION
(CRC/C/129)

2. Le PRÉSIDENT invite les membres du Comité à examiner les chapitres I (Questions d'organisation et questions diverses), III (Coopération avec d'autres organes de l'ONU et autres institutions intéressées), IV (Observations générales) et V (Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session).

3. *Les chapitres I, III, IV et V sont adoptés.*

4. Le PRÉSIDENT invite le Rapporteur à présenter la section B du chapitre II, intitulée «Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la Convention», contenant les observations finales du Comité sur les rapports de l'Érythrée, de Chypre, de Sri Lanka, des Îles Salomon et du Maroc.

5. M^{me} KHATTAB (Rapporteur) présente dans leurs grandes lignes les observations finales du Comité sur les rapports de l'Érythrée, de Chypre, de Sri Lanka, des Îles Salomon et du Maroc.

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Érythrée (CRC/C/15/Add.204)

6. *Les observations finales concernant le rapport initial de l'Érythrée sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Chypre (CRC/C/15/Add.205)

7. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique de Chypre sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Sri Lanka (CRC/C/15/Add.207)

8. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique de Sri Lanka sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Îles Salomon (CRC/C/15/Add.208)

9. *Les observations finales concernant le rapport initial des Îles Salomon sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Maroc (CRC/C/15/Add.211)

10. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique du Maroc sont adoptées.*

11. Le PRÉSIDENT présente dans leurs grandes lignes les observations finales du Comité sur les rapports de la Zambie, de la République arabe syrienne, de la Jamaïque, de la Jamahiriya arabe libyenne et du Kazakhstan.

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Zambie (CRC/C/15/Add.206)

12. *Les observations finales concernant le rapport initial de la Zambie sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: République arabe syrienne (CRC/C/15/Add.212)

13. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique de la République arabe syrienne sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Jamaïque (CRC/C/15/Add.210)

14. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique de la Jamaïque sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Jamahiriya arabe libyenne (CRC/C/15/Add.209)

15. *Les observations finales concernant le deuxième rapport périodique de la Jamahiriya arabe libyenne sont adoptées.*

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: Kazakhstan (CRC/C/15/Add.213)

16. *Les observations finales concernant le rapport initial du Kazakhstan sont adoptées.*

17. Le PRÉSIDENT indique que le Comité a ainsi adopté l'ensemble de son rapport sur sa trente-troisième session.

CLÔTURE DE LA SESSION

18. Le PRÉSIDENT remercie tous ceux qui ont contribué au succès de la trente-troisième session du Comité.

La séance est levée à midi.
